Image not found or type unknown

Erreur de numero de permis de conduire

Par **NOLASQ SEBASTIEN**, le **25/09/2017** à **14:12**

Bonjour,
j'ai eu un défaut de maîtrise de mon véhicule, et été contrôlé positif a l'alcool, avec un taux de 0.63 mg/l d'air expiré.J'ai donc fait l'objet d'une rétention de permis de conduire aussitôt. Cependant, l'agent de police s'est trompé dans mon numéro de permis de conduire.Est ce que cette erreur de numéro peut faire l'objet d'un vice de procédure et annuler ma condamnation??

Par **LESEMAPHORE**, le **25/09/2017** à **15:05**

Bonjour
Non la rétention n'est pas le PV d'infraction .
Faites le rectifier dès que possible sinon vous ne retrouverez pas votre PC en fin de suspension .

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés